

Opérations de pêche—Loi

pas encore donné aux acheteurs locaux, aux conserveries de poisson qui achèteraient en temps normal ces espèces particulières, la possibilité de satisfaire aux conditions de l'entente conclue avec les chalutiers étrangers. C'est-à-dire que le gouvernement n'a pas conclu d'entente semblable avec les conserveries locales.

Je tiens à bien le signaler, car cette question suscite une grande controverse et de nombreuses préoccupations. La situation actuelle empêche tout le secteur de la pêche de se développer harmonieusement et c'est pourquoi je recommande au ministre des Pêches et des Océans qu'au moment où il étudiera ce projet de loi et les questions connexes, il reconnaisse les difficultés causées par les ententes de ventes directes et les examine de plus près en vue de les résoudre.

Cette mesure a également des répercussions sur un autre secteur qu'elle ne vise pas directement, celui des subventions pour la construction navale. C'est également une source de difficultés entre les pêcheurs et les autorités fédérales et provinciales. En effet, depuis quelque temps, le gouvernement fédéral accorde pour certains bateaux une subvention de 35 p. 100, mais seulement lorsqu'il dispose des fonds nécessaires. Là encore, cela contribue à faire régner l'incertitude dans le secteur de la pêche. Des gens qui, autrement, n'auraient pas été en mesure de remplacer leurs bateaux ou d'en construire de nouveaux ou encore de se lancer dans ce métier ont pris la décision de remplacer leurs bateaux ou, pour d'autres raisons, d'en faire construire, à cause de cette subvention. Cependant, elle a déjà été supprimée une fois et je crois qu'elle est actuellement bloquée. Encore une fois, ce n'est pas ce genre de chose qui favorisera le bon développement de la pêche. Néanmoins, c'est ce qui a permis par le passé aux pêcheurs de se faire construire de véritables cadillacs en fait de bateaux de pêche quand de simples chevroléts auraient aussi bien fait l'affaire.

C'est un domaine dans lequel le ministère fédéral devrait collaborer avec les ministères provinciaux et l'Office des prêts aux pêcheurs pour veiller à vraiment agir dans l'intérêt des pêcheurs lorsqu'il décide d'accorder ou de ne plus accorder cette subvention fédérale pour la construction de bateaux.

A cet égard, bien des gens estiment qu'un programme dans le genre du régime enregistré d'épargne logement serait préférable. Cela permettrait aux pêcheurs de mettre de côté chaque année, en bénéficiant d'avantages fiscaux, une certaine somme qui pourrait être versée dans une caisse pour financer la construction de nouveaux bateaux de pêche. C'est une idée que je propose au ministre pour rendre service aux pêcheurs dans le domaine couvert par le bill.

Une des questions qui préoccupent beaucoup les gens de ma circonscription de Halifax-Ouest et de la côte est de l'Atlantique, c'est celle des ports pour petites embarcations. Au cours de ce débat, nous avons parlé de la construction de bateaux de pêche, mais si vous allez vous promener sur la côte sud de la Nouvelle-Écosse pour voir les quais où les pêcheurs doivent amarrer leurs bateaux et décharger leurs prises, vous vous rendez compte qu'il reste encore beaucoup d'argent et d'efforts à consacrer au développement des ports pour petites embarcations.

M. Regan: Bravo!

M. Crosby: Le ministre du Travail applaudit parce qu'il connaît, j'en suis certain, certains ports réservés aux petites

embarcations que j'ai visités dans la circonscription de Halifax. Je pourrais vous raconter des horreurs au sujet des ports pour petites embarcations. Par exemple, on dépit d'un budget de plusieurs millions de dollars, il est presque impossible d'obtenir de la direction des ports pour petits bateaux d'installer un système d'éclairage dans certains ports qui m'intéressent. C'est ridicule, car un quai dont la construction a coûté plus de \$100,000 n'est pas éclairé le soir et le pêcheur qui y accoste doit décharger son bateau dans l'obscurité avec l'aide d'une lampe de poche ou d'une lanterne. Cela coûterait une centaine de dollars pour installer une lampe et quelques dollars par mois pour l'entretien, je ne suis donc pas vraiment étonné que la population ne fasse pas confiance au gouvernement et à ses fonctionnaires.

● (1620)

Nous attendons donc en Nouvelle-Écosse que des programmes d'aménagement de ports pour petites embarcations travaillent parallèlement au programme d'assistance au titre des bateaux, pour permettre à nos pêcheurs, par un usage judicieux des bateaux, de devenir plus efficaces en recourant, pour le plus grand avantage de tous les Canadiens, aux moyens mis par l'État à la disposition des pêcheurs par le biais de divers programmes, tel le programme de prêts aux pêcheurs.

On m'a suggéré entre autres l'idée, qui me paraît fort sensée, de créer des centres d'approvisionnement des pêcheurs dans le cadre du programme des ports pour petites embarcations. On peut voir, le long de la côte du Canada atlantique, un grand nombre de ports pour petites embarcations, chacun muni de son quai, parfois dangereusement délabré, et pourtant qui relève de l'administration des ports pour petites embarcations, mais il n'y a rien d'autre que le quai, pas même un phare sur lequel s'aligner la nuit car la nuit tombe très tôt en Nouvelle-Écosse l'automne et le printemps, je vous l'assure, monsieur l'Orateur.

Ces ports ne sont pas équipés, et pour cette raison certains disent avec juste raison, je pense, que l'argent serait mieux dépensé si l'on réalisait des centres de ravitaillement de dimensions plus grandes, où l'on pourrait trouver autre chose qu'une jetée, un quai et une installation de déchargement; par exemple—et je profite de l'occasion pour signaler à la Chambre que ce programme chargé de réaliser des installations très spéciales a été supprimé—c'est-à-dire, le programme de fabriques de glace, auquel le gouvernement fédéral participait par l'intermédiaire, je pense, des ministères provinciaux de la pêche. Les crédits de ce programme ont été supprimés, de sorte que beaucoup de nos pêcheurs ne disposent pas de fabrique de glace, alors que tous les spécialistes de l'industrie de la pêche disent qu'il faut améliorer la qualité du poisson et que la seule façon d'y parvenir, c'est de faire en sorte que, dès l'instant de sa prise, le poisson soit rapproché le plus possible du point de congélation et maintenu à cette température. Il est certain qu'il doit être conservé à la température la plus basse possible, quand on ne dispose pas de moyens de le congeler.

Sur ce point-là en particulier, le gouvernement fédéral et le ministre ont fait preuve de bien peu d'intérêt pour les problèmes réels du pêcheur. Ce programme aurait permis dans certains cas aux pêcheurs de livrer leurs prises aux conserveurs dans l'état impeccable qui convient aux marchés mondiaux, dans l'état de qualité exigé par les acheteurs qui travaillent pour ce secteur.